Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix sept septembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 septembre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - M. GRONDIN Jacki

Absent : Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme BAILLIF Line - **Mme LAMOLY Viviane** a donné mandat à M. MONDON René - **M. FRINGUE Mickaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé à la séance à 18h20.**

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Adoption du budget supplémentaire 2010
- Annexe de l'eau potable

Le budget supplémentaire 2010 pour l'eau potable se chiffre à : 721 539.86 €.

	Recettes : 721 539.86	**Dépenses :** 721 539.86
Fonctionnement	590 006.95	590 006.95
Investissement	131 532.91	131 532.91

MAIRIE DES AVIRONS

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2009, soit :

<u>En section de fonctionnement</u> :

. Dépenses : Néant
. Recettes : Néant

<u>En section d'investissement</u> :

. Dépenses : + 17 160.00
. Recettes : Néant

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2009 et les inscriptions nouvelles, soit :

<u>Pour la section de fonctionnement</u> :

<u>Les recettes</u> se chiffrent à **+ 590 006.95 €** soit :

Chap. 002 – Excédent antérieur reporté : + 590 006.95

<u>Les dépenses</u> représentent **590 006.95 €**, soit la répartition suivante :

Chap. 011 – Charges à caractère général : + 7 000.00
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement : + 583 006.95

<u>Pour la section d'investissement</u> :

<u>En recettes</u> : **+ 131 532.91 €** soit :

Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation : + 583 006.95
Chap. 10 – Réserves : + 92 946.96
Chap. 16 – Emprunts - 544 421.00

<u>En dépenses</u> : **+ 114 372.91 €** qui se répartissent comme suit :

Chap. 001 – Résultat reporté + 75 786.96
Chap. 23 – Travaux : + 38 585.95

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote du budget

=> se prononcer sur les différentes inscriptions pour l'exercice 2010.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

⇨ Décide de voter le budget au niveau du chapitre

⇨ Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **Budget Supplémentaire 2010 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : 721 539.86	**Dépenses :** 721 539.86
Fonctionnement	590 006.95	590 006.95
Investissement	131 532.91	131 532.91

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS